

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 12 SEPTEMBRE 2022

L'AN DEUX MIL VINGT DEUX, LUNDI 12 SEPTEMBRE À VINGT HEURES TRENTE, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Michel PAVARD, Maire.

<u>Étaient présents</u>	M.PAVARD, M. BARADE, M. DESPRÉS, M. DUTERTRE, Mme FERANDO, Mme FOLAN, M. LEFEUVRE, Mme MARTIN, Mme PINEAU, Mme PREMARTIN,
<u>Étaient absents excusés</u>	Mme PROVOTS donne pouvoir à M. PAVARD Mme MICHALAKI donne pouvoir à M. DESPRÈS M. HÉBERT donne pouvoir à Mme PINEAU M. GUÉNÉ donne pouvoir à Mme PRÉMARTIN
<u>Était absent</u>	M. VIVIER donne pouvoir à M. LEFEUVRE

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal en date du 20 juin 2022.

- **Désignation du secrétaire de Séance**
SECRÉTAIRES DE SÉANCE
Madame Véronique PINEAU et Madame Pascale BOUCHET ;

Affaires Générales

Délibération 1209202201

1. Création d'un poste d'agent de maîtrise

Suite aux départs de nos deux agents techniques les élus ont reçu un agent de maîtrise actuellement en poste dans une collectivité proche. A la suite de deux entretiens, la municipalité a décidé, en accord avec le candidat de le recruter par voie de mutation au grade d'agent de maîtrise. Il est donc nécessaire de procéder à une création de poste d'agent de maîtrise.

Monsieur Le Maire a contacté une entreprise d'insertion pour effectuer les travaux en urgence (nettoyage de la cour de l'école et gérer quelques prestations).

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des présents et représentés la création de poste d'agent de maîtrise.

Finances

Délibération 1209202202

2. Vote des tarifs périscolaires (complément montant demi-journée)

Monsieur DESPRÉS a présenté lors du Conseil Municipal du mois de juin la revalorisation des tarifs périscolaires. Il a été omis de voter la revalorisation des tarifs périscolaires du mercredi pour la matinée et l'après-midi. (Ci-joint tableau ci-dessous).

Accueil Périscolaire Mercredi	La matinée 7 h 30 – 14 h 00 Temps de déjeuner inclus	L'après-midi 13 h 30 – 18 h 30
1 ^{er} barème (Quotient familial de 0 à 900 €)	9,17	9,17
2 ^{ème} barème (Quotient familial de 901 à 1.300 €)	9,81	9,81
1 ^{er} barème (Quotient familial depuis 1.301€)	10,10	10,10

La présente délibération est acceptée à l'unanimité des présents et représentés

Délibération 1209202203

3. Modification de la rédaction de la délibération des indemnités des élus pour permettre la revalorisation du point d'indice.

Suite à la revalorisation du point d'indice au 1^{er} juillet 2022 des indemnités des élus, il convient de reprendre la délibération du 10 juillet 2020 concernant la fixation des indemnités, comme suit :

L'octroi d'une indemnité de fonction est toujours subordonné à l'exercice du mandat. Le Conseil Municipal détermine librement le montant des indemnités allouées aux conseillers municipaux, dans la limite des taux maxima, selon la population municipale communale, soit 979 habitants (chiffre authentifié lors du dernier renouvellement intégral du Conseil Municipal), (cf. article L.2123-20-1).

Si on se reporte au tableau des indemnités de fonction, la référence est l'indice brut terminal de la fonction publique des maires et adjoints applicables au 1^{er} janvier 2020 cela correspond à une indemnité brute de :

- Pour M. Le Maire, 40,3 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique des maires à compter du 1^{er} juillet 2022.
- Pour chaque adjoint, 10,7 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique des adjoints à compter du 1^{er} juillet 2022.

Le Conseil municipal vote la modification de la revalorisation du point d'indice à l'unanimité des présents et représentés

Délibération 1209202204

4. Devis de réparation et d'installation d'un anti nuisible sur le toit de l'église de Saint-Benoît.

Monsieur Le Maire a présenté au Conseil Municipal deux devis d'entretien et d'installation de grilles et dispositifs anti-pigeons. L'entreprise ATTILA a envoyé son devis qui s'avère être plus cher avec les mêmes prestations que l'entreprise LANDAIS d'un montant de 8 912,39 € T.T.C

Après débat, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des présents et représentés le devis de l'entreprise LANDAIS pour un montant de 8 912,39 € T.T.C

Délibération 1209202205

5. Vote des subventions des Associations Communales

Il a été voté des subventions aux Associations Communales lors du dernier Conseil. L'association des Anciens Combattants a déposé un dossier de demande de subvention. Monsieur Le Maire souhaite également que la demande de subvention pour le Comité des Fêtes soit également accordée.

ASSOCIATIONS	SUBVENTION PROPOSÉE PAR LA COMMISSION FINANCES POUR 2022
Association Anciens Combattants	150.00 €
Comité des Fêtes (pas de demande reçue mais une subvention pour le règlement pour la participation à l'animation du 14 juillet)	600.00 €

Le Conseil municipal approuve cette délibération à l'unanimité.

Urbanisme

Délibération 1209202206

6. Déclaration d'intention d'aliéner un bien situé 3 Allée de La Sauvagère

Monsieur le Maire est destinataire d'une demande d'intention d'aliéner un bien situé 3 Allée de La Sauvagère, présentée par Maître AMIOT, Notaire à Cérans Foulletourte.

Conformément au Plan Local d'Urbanisme – pièce n°5.1 du 21 janvier 2008, ce bien se trouve dans le périmètre de préemption.

Il s'agit des parcelles, cadastrées section B, numéro 170, superficie 00 ha 02 a 50 ca et numéro 875, superficie 00 ha 01 ca 46 ca.

La commune n'ayant pas d'intérêt pour ce bien, décide de ne pas préempter.

La présente délibération est acceptée à l'unanimité des présents et représentés.

Délibération 1209202207

7. Délégation à Monsieur Le Maire pour signer les déclarations d'intention d'aliéner pour un montant supérieur à 50 000 euros.

Les délégations consenties par le Conseil Municipal par délibération n° 1506202001 en date du 15 juin 2020 avait précisé que Le Maire, pouvait exercer au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, et déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien dans les conditions que fixe le Conseil Municipal, à savoir à hauteur de 50 000 €.

Il s'avère que le montant défini est trop faible, Monsieur Le Maire demande donc au Conseil Municipal l'autorisation pour signer les déclarations d'intention d'aliéner pour un montant supérieur.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de donner délégation à Monsieur le Maire pour signer les déclarations d'intention d'aliéner pour un montant maximum de 150 000 euros.

Délibération 1209202208

8. Plan local d'urbanisme – reprise de la délibération précédente afin de compléter les modalités de concertation

Suite à nos délibérations du 14 mars dernier et du 15 février 2021 concernant la révision du PLU, il nous est demandé d'approfondir les modalités de concertation.

Après concertation avec le Conseil municipal, il convient de prendre un avenant à la délibération du 15 février 2021 :

A cette fin les modalités de concertation sont fixées ainsi :

- 1- Organisation de réunions publiques pour présenter des éléments suivants :**
 - a. La démarche**
 - b. Le PADD**
- 2- Communication locale**
 - a. Sur le site internet,**
 - b. Dans le bulletin d'informations**
 - c. Panneau pocket**
 - d. Affichage**
- 3- ouverture d'un registre d'observation en Mairie. Les remarques et propositions du public pourront y être consignées ou adressées à Monsieur le Maire.**

Le présent avenant est acceptée à l'unanimité des présents et représentés.

La séance du Conseil Municipal est levée à 22 heures.

SIGNATURES des conseillers municipaux présents lors de la séance du 14 mars 2022 :

M. Michel PAVARD	M. Mickaël DESPRÉS	Mme Véronique PINEAU	Mme Delphine MICHALAKI
			Donne pouvoir à M. DESPRES
M. Armand LEFEUVRE	Mme Sylvia PROVOTS	M. Bertrand VIVIER	M. Nicolas BARADE
	Donne pouvoir à M. PAVARD	Donne pouvoir à M. LEFEUVRE	
M. Kévin GUÉNÉ	M. Ken HÉBERT	Mme Betty FOLAN	Mme Angélique MARTIN
Donne pouvoir à Mme PREMARTIN	Donne pouvoir à Mme PINEAU		
Mme Mélanie PRÉMARTIN	Mme Charlotte FERANDO	M. Philippe DUTERTRE	

Séance levée à 22 heures